

SICAV BH CAPITALISATION

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 MARS 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 Mars 2022

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 25 Mars 2021 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV BH CAPITALISATION » pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **18 145 705**, un actif net de D : **17 753 673** et un bénéfice de la période de D : **229 936**.

Responsabilité de la Direction

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH CAPITALISATION » arrêtés au 31 Mars 2022, conformément au système comptable des entreprises.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les emplois en liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de comptes à terme, représentent à la clôture de la période 35,58% de l'actif total se situant en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
-

Tunis, le 27 Avril 2022

Le commissaire aux comptes :

ProAudit

Mme Sana JAMOUSI

BILAN
au 31 Mars 2022
(unité : TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	9 188 357	5 854 455	8 825 736
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		313 020	540 450	556 556
b- Obligations et valeurs assimilées		8 875 337	5 314 005	8 269 180
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		8 951 552	7 749 222	9 639 443
a- Placements monétaires	3 - 2	8 624 716	6 588 947	9 235 832
b- Disponibilités		326 836	1 160 275	403 611
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 3	5 796	15 843	2 068
AC 4 - Autres Placements		-	3 001 252	-
TOTAL ACTIF		18 145 705	16 620 772	18 467 247
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 4	33 608	35 493	37 190
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 5	358 424	4 294 143	353 409
TOTAL PASSIF		392 032	4 329 636	390 599
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 6	16 663 855	11 479 444	17 180 303
CP- 2 Sommes capitalisables		1 089 818	811 692	896 345
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (*)	3 - 7	869 261	666 670	-
a-1 Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		896 345	636 990	-
a-2 Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice antérieur		(27 084)	29 680	-
b- Sommes capitalisables de la période	3 - 7	220 557	145 022	896 345
ACTIF NET		17 753 673	12 291 136	18 076 648
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		18 145 705	16 620 772	18 467 247

(*) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2022
(Unité en TND)

	<i>Notes</i>	<i>Période du 01/01/2022 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01/2021 au 31/03/2021</i>	<i>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	142 294	75 010	432 442
a- Dividendes		-	-	17 645
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		142 294	75 010	414 797
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires (*)</u>	4-2	134 520	54 733	480 868
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		276 814	129 743	913 310
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	33 608	25 056	127 587
REVENU NET DES PLACEMENTS		243 206	104 687	785 723
<u>PR 3 - Autres produits</u>	4-4	-	63 844	136 312
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-5	16 122	7 833	55 240
RESULTAT D'EXPLOITATION		227 084	160 698	866 795
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(6 527)	(15 676)	29 550
Sommes capitalisables de la période		220 557	145 022	896 345
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		6 527	15 676	(29 550)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		3 118	6 350	(2 310)
* +/- values réalisées sur cession des titres		(266)	-	7 239
* Frais de négociation des titres		-	(1 370)	(1 259)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		229 936	165 678	870 465

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2022
(Unité en TND)

	<i>Période du 01/01/2022 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01/2021 au 31/03/2021</i>	<i>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>229 936</u>	<u>165 678</u>	<u>870 465</u>
a- Résultat d'exploitation	227 084	160 698	866 795
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	3 118	6 350	(2 310)
c- +/- values réalisées sur cession de titres	(266)	-	7 239
d- Frais de négociation des titres	-	(1 370)	(1 259)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>			
a- Souscriptions	1 858 730	5 249 783	23 096 733
* Capital	5 302 000	15 769 500	68 210 400
* Régularisation des sommes non capitalisables	(3 453 060)	(10 544 444)	(46 493 774)
* Régularisation des sommes capitalisables	9 790	24 727	1 380 107
b- Rachats	2 411 641	4 725 137	17 491 362
* Capital	6 868 500	14 137 800	51 385 900
* Régularisation des sommes non capitalisables	(4 473 176)	(9 453 066)	(34 999 510)
* Régularisation des sommes capitalisables	16 317	40 403	1 104 972
VARIATION DE L'ACTIF NET	(322 975)	690 324	6 475 836
AN 4 - Actif net			
a- En début de période	18 076 648	11 600 812	11 600 812
b- En fin de période	17 753 673	12 291 136	18 076 648
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	518 437	350 192	350 192
b- En fin de période	502 772	366 509	518 437
VALEUR LIQUIDATIVE	35,312	33,536	34,868
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,16%	5,00%	5,26%

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la BH Bank sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « SICAV BH CAPITALISATION ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION » et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2022 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.03.2022	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations et valeurs assimilées :		8 593 956	8 875 337	48,91%	49,99%	
Titres émis par le Trésor :		3 500 000	3 616 891	19,93%	20,37%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	5 000	500 000	526 424	2,90%	2,97%	
EMP NAT 21 T2 CB	15 000	1 500 000	1 563 071	8,61%	8,80%	
EMP NAT 22 1T CBTF	5 000	500 000	501 365	2,76%	2,82%	
EMP NAT 2021 T3 CB TV	10 000	1 000 000	1 026 031	5,65%	5,78%	
Titres émis par des sociétés :		5 093 956	5 258 446	28,98%	29,62%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	4 000	320 000	341 834	1,88%	1,93%	AA+
AMEN BANK SUB 2020-03	6 300	504 000	508 777	2,80%	2,87%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	99 820	102 662	0,57%	0,58%	
AMEN BANK SUB 2021-1	4 000	400 000	426 357	2,35%	2,40%	
ATB SUB 2017	2 500	150 000	150 464	0,83%	0,85%	
ATL SUB 2017	3 000	180 000	185 205	1,02%	1,04%	BB
BH 2009	5 000	115 003	116 219	0,64%	0,65%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	1 500	60 000	63 753	0,35%	0,36%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	550	18 333	18 357	0,10%	0,10%	
BNA SUB 2017-1	1 000	60 000	63 078	0,35%	0,36%	
BNA SUB 2018-1 TV	16 670	666 800	695 005	3,83%	3,91%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	120 000	121 311	0,67%	0,68%	
CIL 2017-1	2 000	40 000	41 852	0,23%	0,24%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	2 000	140 000	143 770	0,79%	0,81%	BBB-
HL 2017-3	3 000	180 000	182 116	1,00%	1,03%	BB
HL 2020-02	2 000	160 000	165 167	0,91%	0,93%	BB-
HL 2020-03	3 000	240 000	243 359	1,34%	1,37%	BB+
HL 2022-01	6 000	600 000	600 884	3,31%	3,38%	BB+
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	4 000	320 000	345 775	1,91%	1,95%	
TL 2017-1	3 000	180 000	189 170	1,04%	1,07%	BBB+
TLF SUB 2020	3 000	240 000	243 343	1,34%	1,37%	BB+
TLF SUB 2021	3 000	300 000	309 988	1,71%	1,75%	BB+
Titres OPCVM :		308 110	313 020	1,73%	1,76%	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	2 968	308 110	313 020	1,73%	1,76%	
Total Général		8 902 066	9 188 357	50,64%	51,75%	

3-2 Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à **8 624 716** dinars au 31-03-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2022	% Actif	Emetteur
CD160322/050422MEDNIN(7,25%,20J)	498 395	499 679	2,75%	BH BANK
CD110322/100422LAOUINA (7,25%,30J)	497 598	499 280	2,75%	BH BANK
CD171221/160422BLE(8,5%,120J)	488 979	498 622	2,75%	BH BANK
CD171221/160422BHL(8,5%,120J)	977 958	997 245	5,50%	BH LEASING
Certificat de dépôt	2 462 930	2 494 826	13,75%	
CT310321/010422MEDENINE(7,23%,366J)	55 000	58 190	0,32%	BH BANK
CT060421/050422CHARGUIA(7,23%,364J)	386 000	408 020	2,25%	BH BANK
CT140421/140422CUN(7,23%,366J)	200 000	211 156	1,16%	BH BANK
CT150421/150422SFAX LAFRANE(7,23%,365J)	39 000	41 169	0,23%	BH BANK
CT200421/200422ENNASR(7,23%,365J)	50 000	52 741	0,29%	BH BANK
CT260421/260422CUN(7,23%,365J)	183 000	192 860	1,06%	BH BANK
CT260421/260422ENNASR(7,23%,365J)	632 000	666 051	3,67%	BH BANK
CT040521/040522CUN(7,25%,365J)	20 000	21 055	0,12%	BH BANK
CT050521/050522ENNASR(7,25%,365J)	80 000	84 208	0,46%	BH BANK
CT050521/050522LAOUINA(7,25%,365J)	137 000	144 206	0,79%	BH BANK
CT070521/060522LAOUINA(7,25%,364J)	400 000	420 912	2,32%	BH BANK
CT110521/110522CHARGUIA(7,25%,365J)	272 000	286 047	1,58%	BH BANK
CT190521/190522LAOUINA(7,25%,365J)	400 000	420 149	2,32%	BH BANK
CT280521/300522CUN(7,25%,367J)	55 000	57 692	0,32%	BH BANK
CT310521/310522LAOUINA(7,25%,365J)	116 000	121 622	0,67%	BH BANK
CT070621/070622MEDENINE(7,25%,365J)	58 000	60 746	0,33%	BH BANK
CT270821/26082022LAOUINA(7,29%,364J)	150 000	155 201	0,86%	BH BANK
CT091121/09112022ENNASR(7,24%,365J)	36 000	36 817	0,20%	BH BANK
CT101121/101122MEGRINE(7,24%,365J)	99 000	101 231	0,56%	BH BANK
CT110222/100223MEGRINE(7,19%,364J)	74 000	74 571	0,41%	BH BANK
CT111121/111122ENNASR(7,24%,365J)	150 000	153 356	0,85%	BH BANK
CT120122/110123LAFRANE(7,25%364J)	240 000	243 013	1,34%	BH BANK
CT121021/12102022LAOUINA(7,25%,365J)	62 000	63 685	0,35%	BH BANK
CT121121/111122ENNASR(7,24%,364J)	105 000	107 333	0,59%	BH BANK
CT131021/13102022ENNASR(7,25%,365J)	50 000	51 351	0,28%	BH BANK
CT131221/13122022LAOUINA(7,25%,365J)	300 000	305 196	1,68%	BH BANK
CT151021/17102022ENNASR(7,25%,367J)	60 000	61 602	0,34%	BH BANK
CT161121/151122CHARGUIA(7,24%,364J)	32 000	32 691	0,18%	BH BANK
CT191121/181122CUN(7,24%,364J)	18 000	18 380	0,10%	BH BANK
CT191121/181122SIDIDAOUED(7,24%,364J)	44 000	44 929	0,25%	BH BANK
CT211021/211022ENNASR 1(7,25%,365J)	340 000	348 752	1,92%	BH BANK
CT221021/20102022SIDIDAOUED(7,25%,353J)	120 000	123 070	0,68%	BH BANK
CT231121/23112022LAOUINA(7,24%,365J)	210 000	214 299	1,18%	BH BANK
CT301121/29112022ENNASR(7,24%,364J)	300 000	305 808	1,69%	BH BANK
CT031221/02122022CUN(7,25%,61J)	200 000	203 782	1,12%	BH BANK
CT030122/030123SFAX LAFRANE(7,25%,365J)	40 000	40 559	0,22%	BH BANK
CT011221/01122022CUN(7,25%,365J)	30 000	30 577	0,17%	BH BANK
CT011121/011122SFAX LAFRANE(7,24%,365J)	139 000	142 331	0,78%	BH BANK
CT121121/111122CUN(7,24%,364J)	24 000	24 532	0,14%	BH BANK
Compte à Terme	5 906 000	6 129 890	33,78%	
Total	8 368 930	8 624 716	47,53%	

3-3 Créance d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **5 796** dinars au 31-03-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Autres créances	548	548	548
Agios Crédeurs à encaisser	1 208	-	1 520
Intérêts intercalaires encaissés d'avance	4 040	-	-
Intérêt sur placement certificat de dépôt à encaisser	-	2 395	-
Retenue à la source sur Intérêt courus à l'achat "OBLIGATION BNA SUB 2018-1 TV"	-	11 060	-
Intérêt sur compte à terme échus à encaisser	-	739	-
Compte d'attente (*)	-	1 101	-
Total	5 796	15 843	2 068

(*) le solde au 31/03/2021 correspond aux agios débiteurs prélevés par la BH en date du 12/10/2020 et du 18/01/2021 pour respectivement 292 DT et 809 DT

3-4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **33 608** dinars au 31-03-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire à payer	22 405	16 704	24 793
Rémunération du distributeur à payer	4 481	7 516	4 959
Rémunération du dépositaire à payer	6 722	11 273	7 438
Total	33 608	35 493	37 190

3-5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2022 à **358 424** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Achat obligation "BNA SUB 2018-1 TV" à décaisser	-	1 056 870	-
Solde des souscriptions/Rachats	111 496	3 000 007	102 050
Jetons de présence	15 865	7 076	11 250
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	1 520	1 283	1 647
Etat retenues à la source	434	385	17
Honoraires CAC à payer	1 705	3 540	12 499
Rémunération du Directeur Général	167	161	167
TCL à payer	2 458	42	1 000
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
Total	358 424	4 294 143	353 409

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2022 au 31-03-2022 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021	
Montant	17 180 303
Nombre de titres	518 437
Nombre d'actionnaires	255
Souscriptions réalisées	
Montant (en nominal)	5 302 000
Nombre de titres émis	53 020
Rachats effectués	
Montant (en nominal)	(6 868 500)
Nombre de titres rachetés	(68 685)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 118
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(266)
Frais de négociation de titre	-
Régularisation des sommes non capitalisables	1 047 200
Capital au 31-03-2022	
Montant	16 663 855
Nombre de titres	502 772
Nombre d'actionnaires	258

3-7 Notes sur les sommes capitalisables :

Le solde de ce poste au 31-03-2022 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	866 795	29 550	(27 084)	869 261
Exercice en cours	227 084	-	(6 527)	220 557

(*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Mars 2022 la somme de **142 294** dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du		
	01/01/2022 au 31/03/2022	01/01/2021 au 31/03/2021	01/01/2021 au 31/12/2021
Dividendes	-	-	17 645
Revenus des obligations & valeurs assimilées	142 294	75 010	414 797
Total	142 294	75 010	432 442

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Mars 2022 la somme de **134 520** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2022 au 31/03/2022	01/01/2021 au 31/03/2021	01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus de certificats de dépôt (Potentiel)	31 896	15 751	5 017
Revenus de certificats de dépôt (Echus)	15 183	12 538	221 153
Revenus de certificats de dépôt (Report)	(5 017)	(1 505)	(1 505)
Intérêts sur comptes à terme (Potentiel)	223 890	35 957	191 486
Intérêts sur comptes à terme (Echus)	58 643	18 264	59 936
Intérêts sur comptes à terme (Report)	(191 486)	(26 272)	(2 993)
Intérêts sur Dépôts à vue (Report)	(1 520)	-	-
Intérêts sur Dépôts à vue (Echus) (*)	1 723	-	6 254
Intérêts sur Dépôts à vue (Potentiel)	1 208	-	1 520
Total	134 520	54 733	480 868

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH Bank.

4-3- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Mars 2022 à **33 608** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2022 au 31/03/2022	01/01/2021 au 31/03/2021	01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire (a)	22 405	16 704	85 058
Rémunération du dépositaire	6 722	5 011	25 517
Rémunération du distributeur	4 481	3 341	17 012
Total	33 608	25 056	127 587

(a) : Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an.

4-4 Note sur les autres produits :

Les autres produits présentent un solde nul au titre de la période s'étendant du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Mars 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2022 au 31/03/2022	01/01/2021 au 31/03/2021	01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus de Bons caisse (Potentiel)	-	61 862	-
Revenus de bons de caisses (Report)	-	-	(23 279)
Revenus de bons de caisses (Echus)	-	1 982	159 591
Total	-	63 844	136 312

4-5 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Mars 2022 à **16 122** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2022 au 31/03/2022	01/01/2021 au 31/03/2021	01/01/2021 au 31/12/2021
Redevances CMF	4 481	3 341	17 012
Honoraires commissaires aux comptes	3 104	2 042	11 001
Jetons de présence	4 615	1 411	16 836
Rémunération du Directeur Général (*)	500	485	1 990
TCL	3 221	344	8 189
Autres charges	1	10	12
Contribution sociale de solidarité	200	200	200
Total	16 122	7 833	55 240

(*) Rémunération à déduire des frais de gestion du gestionnaire.

5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net soit : $33\,608 / 18\,165\,913 = 0,19\%$
- Autres charges / actif net soit : $16\,122 / 18\,165\,913 = 0,09\%$

6- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à la hausse suivant décision du conseil d'administration du 25 août 2020 en passant de 0,45% (TTC) à 0,5% (TTC) de l'Actif Net de la SICAV par an à compter du 18/09/2020.
- La BH Bank assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ De conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la BH Bank percevait une rémunération de 1 000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

- Le conseil d'administration de la SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.